

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.02.02 Convocation du 21.02.2002

Compte rendu affiché 1^{er} Mars 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/ LDA

Présents :

**Objet : Schéma Départemental
Accueil Gens du Voyage**

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	23
votants	28

Absents représentés :

Absents excusés :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY,
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN,
MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN. Mmes PERRIN,
DESIGNES, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme
LABASOR.

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ - Mme ZUILI par
Mme WYMAN - M. GOSSET par M. POINT - Mme DURAND
par Mme PERRIN - M. MACHURAT par M. BELLOT.

Mme BERRA, M. FERNANDES.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, en application de la loi du 5 juillet 2002, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est approuvé conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil Général après avis du Conseil Municipal, des communes concernées et de la commission consultative. La commission départementale consultative a, dans sa séance du 7 janvier dernier, émis un avis favorable en ce qui concerne l'implantation des aires d'accueil pour le passage et le séjour.

Il indique que, pour le secteur Nord, le schéma départemental retient l'objectif de création de 15 places pour le séjour et 30 pour le passage. Neuville-sur-Saône est retenue comme commune d'implantation d'une aire d'accueil de 10 places pour le passage sur un terrain existant à réhabiliter.

Il rappelle que le terrain d'accueil proposé à Neuville-sur-Saône nécessite une réhabilitation complète. Le terrain concerné s'insère dans le Vallon des Torrières, secteur d'une ancienne carrière et qui a déjà fait l'objet d'une étude paysagère proposant une valorisation touristique du site après travaux de mise en sécurité. Afin de tenir les échéances du schéma départemental, la commune pourrait engager rapidement une étude pré opérationnelle.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le volet du dossier du schéma départemental recensant les besoins et propositions d'implantation pour notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Emet un AVIS FAVORABLE aux propositions d'implantation d'une aire d'accueil de 10 places pour le passage, telle que définie dans le Schéma Départemental.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/ SAONE, le 28 Février 2002

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire :
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 28 Mars 2002
- de la publication le 29 Mars 2002
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 28 Mars 2002